



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(version n° 8 du 26 octobre 2022)

## DOJO D' ESPÉRAZA

### ADHÉSION

Toute personne entrant dans le Dojo doit être adhérente à l'association SYNERGETIK, en dehors des Journées Portes Ouvertes afin d'être assurée pour tout incident pouvant se produire de son fait ou non.

Dans tous les cas, elle devra remettre ses noms et coordonnées (e-mail/tél) à l'accueil.

Des journées Portes Ouvertes sont proposées chaque année afin de permettre aux futurs adhérents de pouvoir tester gratuitement les activités animées par chaque intervenant.e.

Il n'y a pas de cours durant une partie des vacances scolaires. Un calendrier est établi en début d'année scolaire, il sera affiché sur les lieux et mis à votre disposition sur le site **dojoesperaza.com**.

En cas de grossesse ou d'un problème de santé survenant en cours d'année et ne permettant pas la pratique d'une activité durant plusieurs mois, la cotisation pourra faire l'objet d'un report sur l'année suivante.

- ✓ Adhésion annuelle Adulte : 20€
- ✓ Adhésion annuelle Couple ou Famille : 30€
- ✓ Adhésion annuelle Enfant de moins de 12 ans : 10€
- ✓ Adhésion ponctuelle (atelier ½ journée, journée ou W.E): 5€
- ✓ Adhésion semestrielle (du 1<sup>er</sup> mars au 31 août) : 10€
- ✓ Cotisation cours d'essai ou événement ponctuel : 2€

### ADHÉSION POUR PERSONNE MORALE

Pour l'année scolaire de septembre à août :

- ✓ 60€ pour un comité d'entreprise ou une société ;
- ✓ 40€ pour une association.

## SECURITE / HYGIENE

- ne pas fumer ;
- ne pas allumer des bougies dans TOUT le Dojo (ou utiliser des photophores) ;
- ne pas manger dans les salles ;
- enlever vos chaussures\* avant d'accéder à l'espace réservé aux activités corporelles ;
- laisser vos animaux et vos vélos à l'extérieur du Dojo ;
- prendre connaissance du plan d'évacuation des lieux et de l'emplacement des extincteurs ;
- lire les consignes de sécurité affichées au r.d.c. et à l'entrée des deux salles de cours.

*\*Les chaussures doivent rester dans l'espace prévu à cet effet. Chacun.e est invité.e à s'équiper de chaussons (quelques paires sont à votre disposition).*

## CONDITIONS D'UTILISATION DES SALLES ET DES SANITAIRES

L'association SYNERGETIK met à la disposition des animateurs hebdomadaires et intervenants extérieurs les équipements listés en **annexe 1** (salles 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage).

Ce matériel devra être restitué en parfait état de propreté et de fonctionnement à l'issue d'un événement ponctuel.

Un **inventaire** de ce matériel sera effectué lors des **états des lieux** qui seront dressés à l'entrée et à la sortie du Dojo à la signature d'un contrat de prestation.

Une **caution** sera demandée à l'entrée et restituée en fin de prestation si rien n'a été endommagé.

L'association met à disposition du public les fournitures suivantes : savon, papier toilette, eau filtrée, verres en plastique au logo de l'association.

Tout utilisateur (animateurs hebdomadaires, intervenants extérieurs ou public) est prié de laver les verres qu'il/elle utilise et de les mettre convenablement à sécher dans l'égouttoir.

## CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CUISINE ET DE LA SALLE A MANGER

Pour cette OPTION, se référer à l'**annexe 2**.

Je soussigné.e, ....., avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepter les conditions.

Date :

Signature :

